

DELIBERATIONS

Approbation APD - création de logements locatifs à la Poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 12 voix pour et une abstention) approuve l'avant projet définitif concernant la création de logements locatifs dans l'ensemble immobilier dit de la Poste pour un montant de 222273.0-€ HT € HT

Demande de subvention exceptionnelle - création de logements locatifs à la Poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avant projet définitif concernant la création de logements locatifs dans l'ensemble immobilier dit de la Poste pour un montant de 222273.-€ € HT
- Autorise le maire à solliciter une subvention exceptionnelle, d'un montant de 10000.-€, au titre de l'aide parlementaire auprès de Madame Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de Côte d'Or;
- Décide d'assurer la maîtrise de l'ouvrage ;
- Certifie que les travaux n'ont pas débuté ;
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Approbation APD – travaux de mise en conformité accessibilité PMR de la mairie et aménagement d'une agence postale communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant projet définitif relatif concernant les travaux de mise en conformité accessibilité PMR de la mairie et aménagement d'une agence postale communale pour un montant de 137826.-€ € HT.

Missions SPS et contrôle technique - Travaux de mise en conformité accessibilité PMR de la mairie et aménagement d'une agence postale communale et création de logements locatifs

Suite à la consultation relative aux missions de contrôle technique et SPS concernant les projets de travaux de mise en conformité accessibilité PMR de la mairie, aménagement d'une agence postale communale et création de logements locatifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier lesdites missions à VERITAS - contrôle technique – pour un montant de 5350.-€ HT et COOREN – SPS – pour un montant de 2858.-€ HT.

Demande de subvention DETR – Travaux de mise en sécurité du groupe scolaire

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à divers courriers des services préfectoraux il a fait procéder à la réalisation d'un estimatif relatif à des travaux de mise en place d'un système d'accès avec badges magnétiques au groupe scolaire.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 11759-€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le principe de l'opération de mise en place d'un système d'accès avec badges magnétiques au groupe scolaire pour un montant de 11759-€ HT,
- sollicite le concours financier de l'état au titre de la DETR à hauteur de 50% du montant HT des dépenses;
- indique que le solde sera financé par la commune
- précise que la commune est maître d'ouvrage.

Convention relative à la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention relative à la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Ramassage des encombrants :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de convention avec l'Association Communautaire des Trois Rivières relatif au ramassage des encombrants sur la commune pour l'année 2017. Un passage annuel au prix de 0.72€ par habitant est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

Le ramassage aura lieu le mercredi 19 avril 2017.

Questions diverses

La municipalité est informée par courrier en date du 30.12.2016 que la subvention sollicitée pour la mise en place d'un système de vidéoprotection n'est pas accordée au motif que Til-Châtel ne compte pas au nombre des communes prioritaires.

Til-Châtel, le 17.01.2017

Le Maire,
Alain GRADELET,